





**87-2010 : Nom du stade de Kerfourn**

La Garde Saint Eloi de Kerfourn va fêter ses 60 ans d'existence en juin 2011. Pour marquer cet évènement, la commune souhaite honorer une personne emblématique du club et son éternelle présence au stade et dans la gestion de La Garde Saint Eloi. Monsieur le Maire propose avec l'accord de l'intéressé de nommer le stade de Kerfourn «stade Joseph Jehanno».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD pour donner au stade de Kerfourn le nom de *Stade Joseph Jehanno*.



**88-2010 : Accueil d'un spectacle culturel, programmation *Mil Tamm*, sur la commune en 2011**

Le Pays de Pontivy et le conseil de développement du Pays de Pontivy avaient pointé le manque d'activité culturelle sur ce territoire.

Pour améliorer la notoriété de notre commune, proposer une animation nous semble une bonne solution en utilisant les compétences et l'aide technique du Pays de Pontivy et de sa chargée de mission culture Mme Sylvie Tiger.

Le principe présenté par le Pays de Pontivy est de limiter la participation de la commune en 2011 à 950 € par spectacle. Le coût global d'une animation avoisine les 3 500 à 4 000 € incluant le transport, le cachet, la technique, la communication, la SACEM, la formation...Les périodes sur lesquelles nous pouvons prévoir une représentation en 2011 se situent sur Mars-avril-mai et Octobre-novembre-décembre. Le comité de programmation nous a réservé de belles surprises artistiques : conte, cirque, théâtre, marionnettes, chants, humour font partis des propositions à découvrir. Une vérification de l'adaptation de la salle polyvalente à ce type d'évènement sera établie avant notre engagement définitif.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD pour :

- Proposer une animation culturelle sur la commune en 2011

- Prévoir une ligne budgétaire d'un montant de 950 € sur le budget communal 2011
- Qu'une réunion avec Madame Sylvie TIGER, chargée de mission *culture* au Pays de Pontivy soit programmée afin de vérifier la disponibilité et la capacité technique de la salle polyvalente
- De créer une commission *spectacle* afin de suivre la mise en œuvre de ce projet
- Faire appel aux associations qui le souhaitent pour participer à l'organisation de cette manifestation culturelle et pour que celles-ci se partagent les recettes qui en résulteront.



#### **89/2010 Délibération modificative n°1 : budget ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une délibération n°50/2010 avait été prise le 1<sup>er</sup> juillet dernier afin de permettre la réalisation d'un emprunt de 74 000 € auprès de Dexia. La première échéance de cet emprunt vient d'arriver et celle-ci s'élève à un montant de 6 160,47 €.

Afin de permettre le règlement de cette échéance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'opérer les modifications budgétaires suivantes au budget Assainissement :

#### **En section d'investissement :**

- En dépense : augmenter le compte 1641 – Emprunt en euros de 5 500 €
- En recettes : augmenter le compte 1681 – Autres emprunts de 5 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD à cette opération



#### **90-2010 : Primes de fin d'année**

Le 24 février 1983, une délibération instaurait une prime de fin d'année, confirmée par une délibération





N°3 loyer de 218,74 € à 219,99 € avec cave de 20,75 € à 20,87 €

N°4 loyer de 239,03 € à 240,39 € avec cave de 20,75 € à 20,87 €

N°5 loyer de 262,81 € à 264,31 € avec cave de 20,75 e à 20,87 €

6 rue de l'Argoat : Loyer de 465,15 € à 467,80 € ; le loyer du garage passe de 30,67 € à 30,84 €

12 place de l'Eglise

N°1 loyer de 254,45 € à 255,90 €

N°2 loyer de 197,89 € à 199,02 €

N°3 loyer de 342,95 € à 344,90 €

Monsieur le Maire propose d'appliquer l'évolution des loyers et de procéder à une régularisation des charges locatives sur l'année 2010 en janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de faire appliquer la révision pour l'année 2011 des loyers communaux tels que proposés par Monsieur le Maire, à savoir :

**1) Immeuble situé au 4, rue de l'Argoat**

- Appartement n°1.....217,20 €
- Appartement n°2.....147,14 €
- Appartement n°3.....219,99 €
- Appartement n°4.....240,39 €
- Appartement n°5.....264,31 €

Auxquels il sera ajouté un montant de 20,87 € pour la location d'une cave.

**2) Immeuble situé au 6, rue de l'Argoat**

- Maison de type 4.....467,80 € + garage à 30,84 €

**3) Immeuble situé au 12, place de l'Eglise**

- Appartement n°1.....255,90 €
- Appartement n°2.....199,02 €
- Appartement n°4.....344,90 €



**93-2010 : Prolongation de la convention du Crédit Agricole**

Vu la délibération 53A/2008 du 3 juillet 2008 autorisant la signature d'une convention et un éventuel avenant avec le Crédit Agricole du Morbihan

Vu la possibilité de prolonger cette convention d'un an,

Monsieur le Maire propose de conserver la possibilité d'utiliser la convention avec le Crédit Agricole jusqu'à 15 janvier 2012 en reportant la date d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD pour la prolongation de la convention globale avec le Crédit Agricole jusqu'au 12 janvier 2012 et pour le report de la date d'amortissement.



**94-2010 Adhésion au programme Ecowatt**

La faible production d'énergie en Bretagne et notre éloignement des centrales de production a incité la Région Bretagne à s'engager sur :

- La création d'énergie locale avec une unité de production proche de Brest après l'abandon du site de Saint Brieuc, le doublement de l'éolien terrestre, la mise en place d'éolien flottant ou marin
- La sécurisation de l'alimentation avec un programme d'enfouissement -
- La limitation des consommations électriques avec des subventions favorisant les logements économes (lotissement Koarheg via Eco FAUR), et le volontariat pour réduire les consommations aux périodes de pointes avec *Eco Watt* et des boîtiers d'effacement diffus.

La Région a mis en place depuis quelques années un site internet où les bretons, entreprises et collectivités peuvent s'inscrire et ainsi être informés des pics de consommation électrique afin de les inciter à limiter leur consommation ou de suspendre temporairement la fourniture électrique des foyers volontaires dans les moments critiques.

La consommation communale est faible pendant ces périodes mais nous devons montrer l'exemple par l'extinction des candélabres ou de l'éclairage de la Mairie pendant les festivités de fin d'année par





////////////////////////////////////  
**96/2010 Délibération modificative n°8 : budget commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une délibération n°31/2010 avait été prise en avril dernier pour instaurer l'amortissement des subventions Pass Foncier et que la durée de l'amortissement de ces subventions serait de un an.

Sur l'avis de Monsieur le Trésorier de Pontivy et afin de procéder à l'amortissement des subventions pour le *Pass Foncier* Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'opérer les modifications budgétaires suivantes :

En dépenses de fonctionnement :

- diminuer le compte 022- *Dépenses imprévues* de 19 000 €
- diminuer le compte 61521- *Entretien de terrains* de 1 000 €
- augmenter le compte 6811 - *042 Dotation aux amortissements* de 20 000 €

En section d'investissement :

- en dépense, augmenter le compte 2042 - *Subvention d'équipement à personne privée* de 20 000 €
- en recette, augmenter le compte 28042 - 040 - *Subvention d'équipement à personne privée* de 20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD à cette opération.

////////////////////////////////////  
**97-2010 : Demande d'assistance pour l'exploitation du service d'assainissement collectif**

Vu la délibération 16-2009 du 5 mars 2009 autorisant la prolongation au 30 juin 2011 du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif

Vu l'étude de transfert de compétence d'eau et d'assainissement de Pontivy Communauté et la décision prochaine (en février 2011) avec une éventuelle prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Monsieur Le Maire a sollicité la D.D.T.M. comme assistant au maître d'ouvrage pour préparer cette échéance. Il semble que l'intérêt de la commune est de reporter ce renouvellement à juin 2012 pour mieux se fondre dans les orientations intercommunales et bénéficier de la mutualisation des 24 communes. Il est nécessaire de commencer cette démarche pour préserver nos intérêts en l'absence

de transfert. La phase préparatoire est de 135 € HT, l'assistance à la consultation de 1 130 € HT et l'assistance à la passation du contrat à 135 € HT soit un total de 1 400 € HT.

Monsieur le Maire propose de confier la prestation d'assistance à la DDTM., de solliciter les services de l'Etat pour repousser une dernière fois le contrat au 30 juin 2012 pour bénéficier en cas de transfert de compétence de la mutualisation de la communauté de communes, de préparer l'exploitation du service d'assainissement collectif de la commune en cas d'absence de transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DONNE SON ACCORD pour solliciter les services de l'Etat pour repousser une dernière fois le contrat au 30 juin 2012 pour bénéficier en cas de transfert de compétence de la mutualisation de la communauté de communes,
- DONNE SON ACCORD à la préparation de l'exploitation du service d'assainissement collectif de la commune en cas d'absence de transfert et pour la mise en œuvre du contrat d'assistance avec la DDTM dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public pour le service d'assainissement collectif.

//

**98-2010 Etude de viabilité de la boulangerie portée par les chambres consulaires pour l'intervention du FISAC et faciliter la reprise**

Vu la délibération à rapporter N°46-2009 du 7 mai 2009 envisageant certains travaux à la boulangerie

Vu la délibération N°57-2009 du 3 septembre 2009 à rapporter sur les travaux envisagés à la boulangerie bloqués dans l'attente d'un repreneur effectif

La Société de fait Kerleau a mis en vente le fonds de commerce de la boulangerie avant l'été. Suite à notre étude en 2009, l'Etat, le Conseil Général du Morbihan ne pouvaient intervenir au titre du FISAC en l'absence de repreneur et d'étude de viabilité.

Monsieur le Maire soumet le devis transmis par la CCI associée à la chambre des métiers d'un montant total de 750 € et demande au conseil son accord pour demander aux chambres consulaires leurs







**102/2010 Délibération modificative n°2 : budget ASSAINISSEMENT**

- 14 -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une délibération n°50/2010 avait été prise le 1<sup>er</sup> juillet dernier afin de permettre la réalisation d'un emprunt de 74 000 € auprès de Dexia. Afin de régler les frais bancaires qui s'élèvent à 100 € et sachant que des dépassements de crédits en recette ont été constatées, Monsieur le Maire propose donc de procéder à l'opération suivante.

**En section de fonctionnement :**

- En dépenses : augmenter le compte 627 – *Services bancaires et assimilés* de 100 €
- En recettes : augmenter le compte 704 – *Travaux* de 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD à cette opération.



**103/2010 Délibération modificative n°9 : budget COMMUNE**

Sur l'avis de Monsieur le Trésorier de Pontivy et afin de procéder au paiement des échéances d'emprunt, Monsieur le Maire propose d'opérer les modifications budgétaires suivantes :

**En section d'investissement :**

- En dépense, augmenter le compte 1641 – *Emprunts en euros* de 623,38 €
- En recette, augmenter le compte 165 – *Dépôts et cautionnements reçus* de 623,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD à cette opération.



**104/2010 Délibération modificative n°2 : budget LOTISSEMENT**

Sur l'avis de Monsieur le Trésorier de Pontivy et afin de régulariser le remboursement anticipée d'un montant de 50 000 € la convention globale du Crédit Agricole pour le financement du lotissement, Monsieur le Maire propose d'opérer les modifications budgétaires suivantes :

**En section d'investissement :**

- En dépense, augmenter le compte 1641 – *Emprunts en euros* de 43 083,68 €



I) Décoration Noël le 4 décembre

J) Voëux du maire : Les voëux du Maire auront lieu le 16 janvier 2011 à 11 heures à la salle polyvalente en lieu et place du 9 janvier

Cession domaine publique à Kerflech

Suite à notre délibération 48-2010 du 1 juillet acceptant la vente d'une petite surface à Kerflech, le plan d'arpentage suite à la cession du domaine public à Kerflech nous a réservé une surprise finalement sans conséquence. En effet, le poinçon divisant le domaine public laisse sur le terrain un espace suffisant pour le passage des riverains. Mais nous constatons l'emprise de la route sur le commun de village heureusement la prescription trentenaire nous permet de maintenir le plan d'arpentage effectué.

Un avis du conseil est demandé pour confirmer cette vente

La séance est levée à 23 h 15

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
MARIVAIN Joël		COBIGO Françoise	
KERDAL Anne-Marie		CHAPEL Marc	
CHAMOT Sarah	Excusée	JOSSE Sophie	
LE CORRONC Jean-Pierre		MARIVAIN Michel	Absent
SAINT-JALMES Philippe		MORVAN Patrice	Excusé
LE SANT Jean-Paul		CHEVEAU Isabelle	Excusée